

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DOURGES**

Séance ordinaire du 21 Avril 2026

C.C.A.S.



**SEANCE DU
21 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le *vingt et un avril à 18 heures 30* le Conseil d'Administration s'est réuni en séance au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Président, légalement convoqué en suite de convocation en date du 15 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché au Centre Communal d'Action Social.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE. Mmes WERQUIN. POCLET. DUBAR. LECOCQ. M. SERIO. Mmes CABOCHE. LARIVIERE. M. MARTINEZ. Mmes SIX. VALENDUC. MACHADO.

Était absente : Mme YOUCEF.

Madame Pauline DUBAR est désignée Secrétaire de Séance.

**OBJET DE LA
DELIBERATION**

**Désignation
d'un représentant
à l'UNCCAS**

Monsieur le président informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant du C.C.A.S. pour siéger au Conseil Départemental de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS).

Il propose la candidature de Madame Dominique POCLET.

En l'absence d'autre candidature, Monsieur le Président propose un vote à main levée.

La proposition est acceptée **à l'Unanimité**,

Le Conseil d'Administration,

VU les résultats de vote et après en avoir délibéré, **à l'Unanimité**,

- **DESIGNE** Madame Dominique POCLET en qualité de représentant du C.C.A.S. à l'UNCCAS.

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des collectivités
Territoriales

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

La secrétaire de séance,

